

Le mot des Députés provinciaux

Il est connu aujourd'hui que l'habitat existant dans nos régions est un grand consommateur d'énergie et donc émetteur de CO². Il est donc urgent de mettre en place des actions économiseurs d'énergie dans nos habitations.

Le FRCE est une réponse à ce constat. Avec ce fonds fédéral, la Province de Luxembourg, en tant qu'entité locale, propose à tous les habitants des communes affiliées un prêt à 0 % pour effectuer des travaux économiseurs d'énergie. Des travaux qui permettront par la même occasion de diminuer les factures énergétiques qui pèsent de plus en plus sur le budget des ménages.

Les personnes socialement fragilisées constituent pour le Fonds un groupe cible particulier des personnes privées, elles pourront dès lors bénéficier d'un suivi particulier.

Ce projet provincial, qui a pu se mettre en place grâce à la collaboration de deux services, la Cellule Développement Durable et le Département des Affaires sociales et hospitalières, nous semble être un exemple parfait de développement durable axé sur ces trois piliers : l'économique, le social et l'environnemental. Une consommation d'énergie moindre contribue en effet à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui exerce un effet positif sur la lutte contre le changement climatique (le pilier environnemental), en aidant de manière active les plus nécessiteux, nous nous préoccupons du pilier social, et si les bénéficiaires ont besoin de moins d'énergie pour leur habitation, ce sera bénéfique pour leur porte-monnaie (le pilier économique).

Nous sommes donc particulièrement heureux de pouvoir vous proposer cette mesure. En espérant qu'elle rencontre un grand succès !

Isabelle Poncelet,
Députée provinciale en
charge du développement
durable

Jean-Marie Carrier,
Député provincial en
charge des affaires
sociales et hospitalières

Un plus ...

- pour votre portefeuille
- pour l'environnement
- pour l'avenir de vos enfants

Envie de réduire votre facture énergétique ?

Un prêt à 0 %
pour des travaux
d'économie d'énergie

LE FONDS DE RÉDUCTION DU COÛT GLOBAL DE L'ÉNERGIE DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG

Adresse de contact :

FRCE Province de Luxembourg

Square Albert 1er ,1 - 6700 Arlon

Tél. : 063 212 662 - Fax : 063 212 799

Courriel : fce@province.luxembourg.be

www.province.luxembourg.be

Ed. resp. : Pierre-Henry GOFFINET, Greffier provincial,
Square Albert 1er, 1 - B-6700 Arlon



Province
de
Luxembourg

frce

Fonds de Réduction du
Coût global de l'Énergie

Quel prêt ?



- Pour tous travaux économiseurs d'énergie
- Dans toute habitation située sur les Communes adhérentes au projet FRCE
- Un prêt personnel de minimum 1250 € et maximum 10.000 €
- Sans condition de revenus
- Taux d'intérêt : 0 %
- Remboursable en 5 ans maximum
- Cumulable avec les primes de la Région Wallonne, de la Province de Luxembourg et des Communes ainsi qu'avec les déductions fiscales ou les crédits d'impôts fédéraux

En 2001, la Province de Luxembourg instaure sa première prime « énergie ».

A ce jour, pas moins de 5 subventions sont octroyées pour améliorer notre consommation énergétique : 4 primes pour l'installation d'un poêle à bois (objectif social), d'une chaudière à biomasse, d'un système de régulation thermique et d'une pompe à chaleur ainsi qu'un soutien à la réalisation d'un audit thermographique.

Sur 10 ans, plus de 3.700 interventions provinciales ont été octroyées pour une somme totale de près de 1.200.000 euros.

Déjà convaincue du bienfondé de cette initiative, l'Institution a encore souhaité renforcer sa politique énergétique en se portant volontairement « Entité Locale » dans le cadre de la mise en place du FRCE. L'octroi de prêts à 0% est tout a fait complémentaire au mécanisme de primes « énergie » dans le sens où cela permet aux ménages, et particulièrement à ceux dont la situation est précaire, de réduire leur consommation énergétique sans apport de fonds propres et sans intérêt à rembourser !

Pour qui ?

- Pour les propriétaires et les locataires
- Pour les personnes à faibles revenus, le prêt est complété d'un suivi technique, social et financier

Précisons enfin que la Province de Luxembourg octroie également des prêts complémentaires pour l'achat, la construction et l'amélioration de logements sous certaines conditions ainsi qu'une prise en charge partielle des travaux réalisés dans les maisons dont la gestion est confiée à une agence immobilière sociale.

